

Dossier 2 : Quelles sont les caractéristiques et les évolutions de la mobilité sociale ?

B – MOBILITE SOCIALE STRUCTURELLE ET FLUIDITE SOCIALE / 1 – La mobilité structurelle

Les effets de l'évolution de structure des emplois sur la mobilité sociale

Une partie de la mobilité sociale est due à la modification de la structure des emplois d'une génération à l'autre (c'est la mobilité structurelle).

On retrouve cette évolution de la structure de la population active dans la table de mobilité brute :

Données Brutes de la mobilité masculine (en milliers)							
CSP du Fils en 2003							
CSP du père	Agriculteur	Artisan	Cadre	PI	Employé	Ouvrier	Ensemble
Agriculteur	252	72	105	190	98	426	1143
Artisan	6	182	189	205	79	210	871
Cadre	2	37	310	152	37	52	590
PI	2	60	266	263	73	135	799
Employé	3	43	144	179	108	169	646
ouvrier	20	225	304	701	375	1373	2998
Ensemble	285	619	1318	1690	770	2365	7047

INSEE, Table de mobilité brute, 2003

Note : table de mobilité brute = données du tableau en nombre de personnes (et non en %)

La structure socioprofessionnelle évolue d'une génération à l'autre (entre les pères et les fils)

En 2003, il y a 1,143 millions de fils d'agriculteurs et seulement 285.000 agriculteurs aujourd'hui. Donc, même en supposant que la totalité des agriculteurs soient d'origine agriculteurs, il ne peut au maximum y avoir que $0,285/1,143 = 24,9 \%$ des fils d'origine agriculteurs qui appartiennent aujourd'hui aux agriculteurs. **Tous les fils d'agriculteurs ne peuvent devenir agriculteurs : la mobilité s'impose à eux.**

Inversement, il y a 591.000 pères cadres et 1,317 millions de cadres aujourd'hui. Donc, même en supposant que tous les fils d'origine cadres entrent à leur tour dans la catégorie cadre, il ne peut y avoir au maximum que $0,591/1,317 = 44,9 \%$ des catégories cadres actuelles qui sont d'origine cadre. **Une partie des cadres doit nécessairement être recrutée hors des fils de cadres : cette catégorie appelle à elle, au-delà d'un endo-recrutement [= auto-recrutement = reproduction].**

C'est ce que l'on avait nommé « **ouverture vers le haut** » de la structure sociale française. Sur une génération, on a assisté au développement des cadres et professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires parallèlement au déclin des agriculteurs, des artisans, commerçants et chefs d'entreprise et des ouvriers.

L'expansion des classes moyennes salariées et la réduction des catégories populaires engendrent mécaniquement de la **mobilité sociale ascendante**. Entre ces deux générations, d'une part, il y a eu **moyennisation** de la société française ; et d'autre part, l'ensemble de la structure s'est « **élevée** » : les positions les plus défavorables étant moins nombreuses (**élévation du niveau de qualification**)

Comme en attestent les tables de mobilité : les destins - et donc les positions sociales - ne sont donc pas toujours assignés : ils sont moins déterminés à la naissance (et par la naissance). **La structure des emplois offerts (et son évolution) à chaque génération conditionne la mobilité (ou l'immobilité) de chacune des générations : c'est la mobilité structurelle.**